





**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000  
À L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



*Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?*

*Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.*

**Attention :** *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.*

**Intitulé du projet : Prolongement de la Voie Urbaine Sud de Nîmes**

**Coordonnées du porteur de projet :**

Maître d'ouvrage : Ville de Nîmes - Service Voirie Travaux neufs

Nom et prénom de la personne référente : Cédric MARTINET

Commune et département : Nîmes – Gard (30)

Adresse : 152 Avenue Robert Bompard 30 000 Nîmes

Téléphone : 04 66 70 80 18

Fax : /

Email : cedric.martinet@nimes.fr

## 1 Description du projet

*Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.*

### **Nature du projet**

*Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :*

La Voie Urbaine Sud, inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains établi par la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, constitue un axe privilégié de maillage interquartiers entre le quartier Ville Active et la route de Beaucaire.

Un tronçon de la VUS est déjà réalisé, sur un linéaire de 2845 mètres, entre la zone commerciale "Ville Active" et la ZAC Georges Besse II.

Le projet consiste à prolonger la Voie Urbaine Sud sur un linéaire de 2625 mètres pour permettre la liaison jusqu'à la route de Beaucaire (RD999).

La Voie Urbaine Sud constituera un axe de liaison Est - Ouest parallèle au boulevard périphérique Sud de Nîmes (bd Salvator Allende) entre ce dernier et l'Autoroute A9.

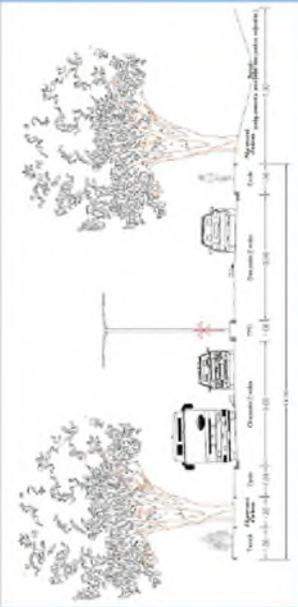
Cette infrastructure permettra, lors de son bouclage, de délester le boulevard Allende du flux propre à la desserte des quartiers Sud de la ville, et permettra un maillage de ces quartiers par voies cyclables.

Cela concerne notamment la partie la plus chargée comprise entre la rue de la Tour de l'Évêque et la route d'Arles (30.000 véhicules / jour / sens).

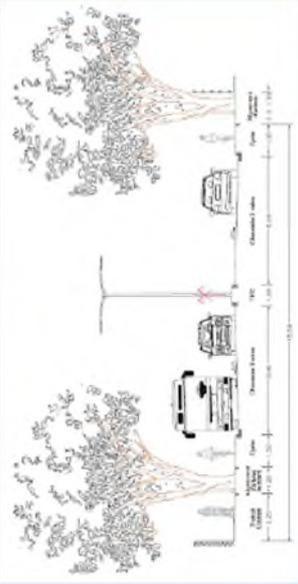
Le plan de masse du projet est présenté ci-après.



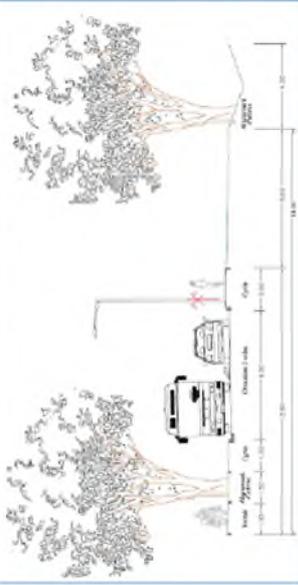
Profil en travers type **Tronçon 1 - Jardins collectifs**  
Echelle : 1/75ème



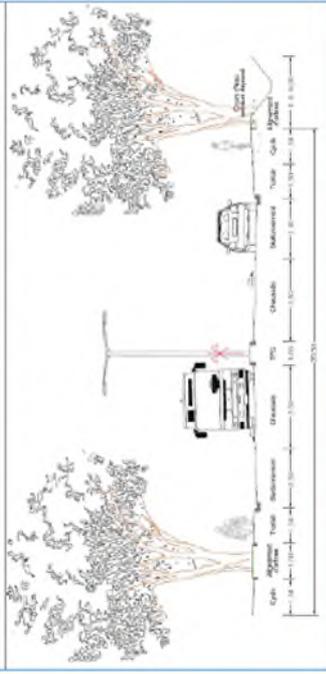
Profil en travers type **Tronçon 2 - Avenue Robert Jonis**  
Echelle : 1/75ème



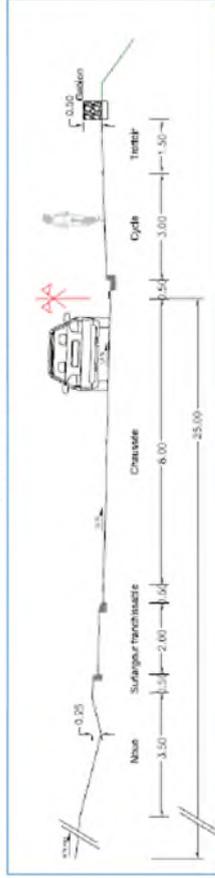
Profil en travers type **Tronçon 2 - Abords A9**  
Echelle : 1/75ème



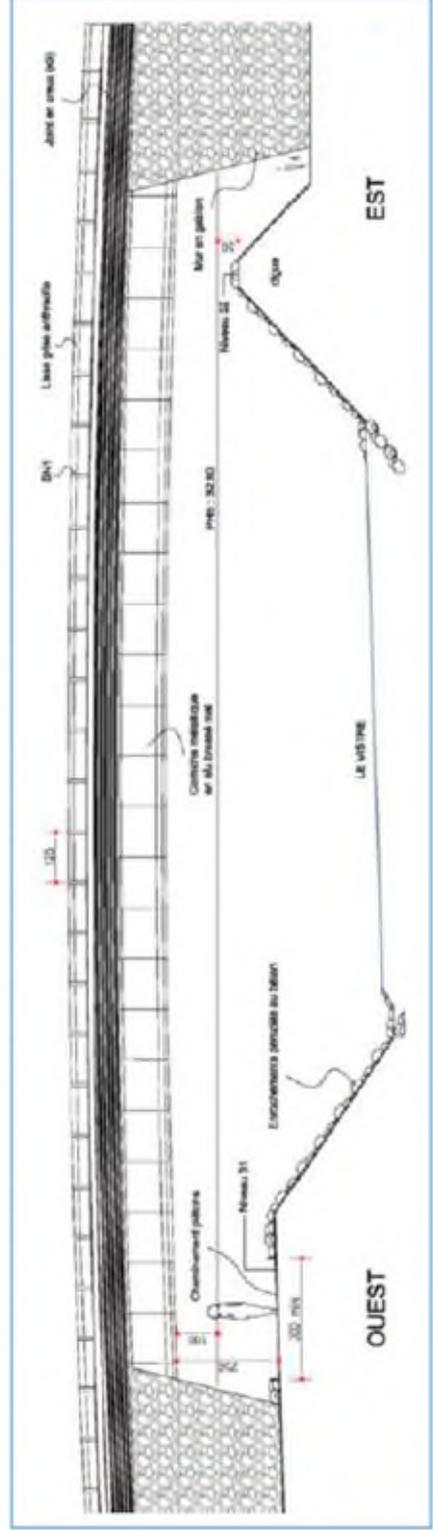
Profil en travers type **Tronçon 3 - Avenue Robert Bompard**  
Echelle : 1/75ème



Profil en travers type - **Giratoire - Avenue Pierre Mendès France**  
Echelle : 1/75ème



**Ouvrage de franchissement du Vistre (source : avant-projet architectural de l'ouvrage de franchissement du Vistre, STRATES)**





PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**Localisation**

*(Département, commune, lieu-dit) :*

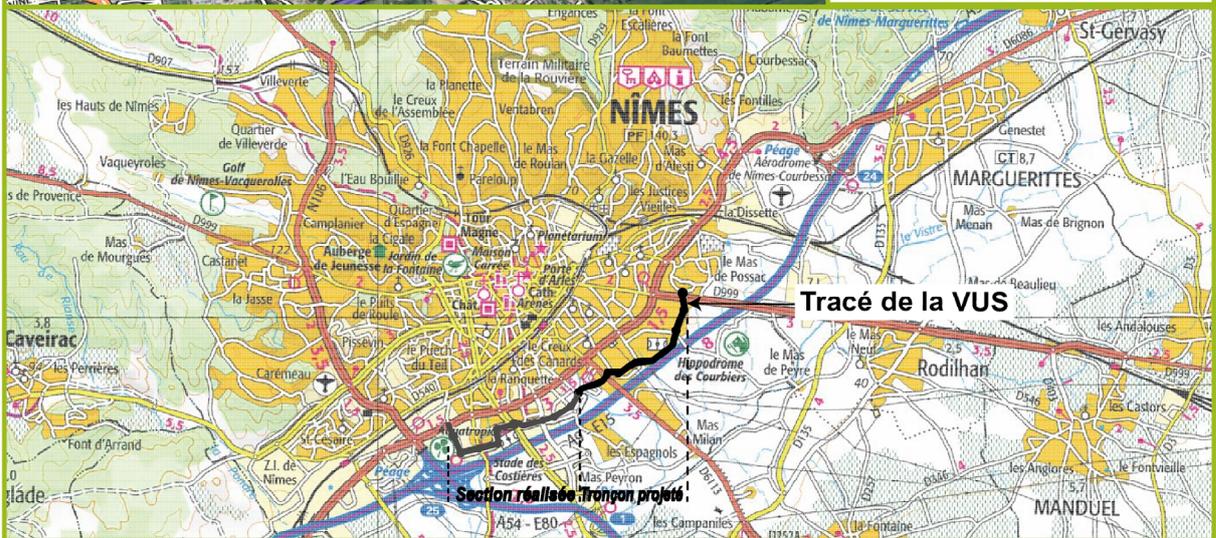
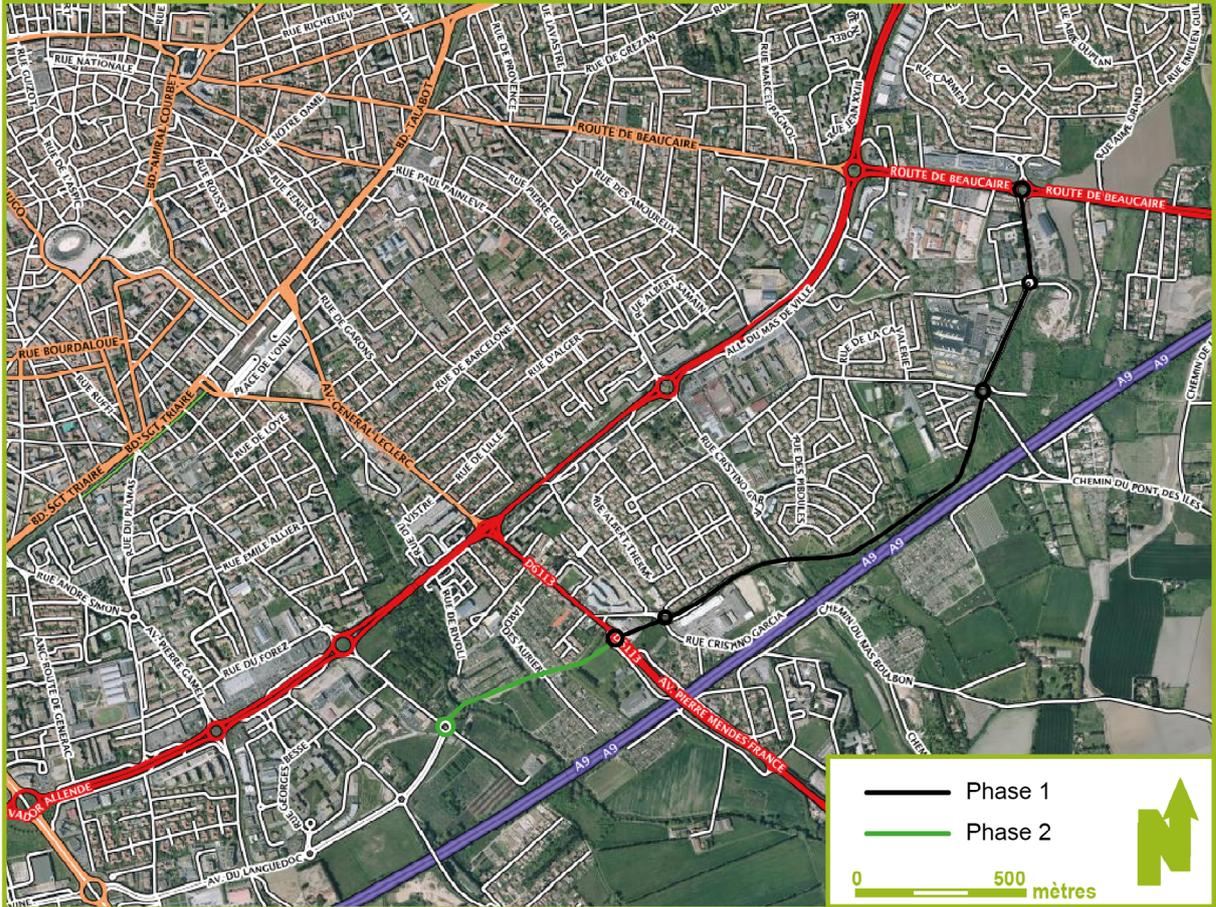
Le projet de la Voie Urbaine Sud se situe dans le département du Gard, sur la commune de Nîmes.

Le périmètre de l'opération est délimité :

- à l'Ouest par le carrefour Avenue du Languedoc / Chemin de la Tour de l'Évêque,
- à l'Est par la route de Beaucaire (RD999),
- au Sud par l'autoroute A9,
- au Nord par l'Avenue Salvadore Allende.

Le plan de localisation de l'opération est présenté ci-après.

# Localisation du projet de Voie Urbaine Sud



source - Geoportail

## **Étendue du projet**

*Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :*

### **1. la zone d'implantation du projet**

*Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :*

Le projet consiste à prolonger la Voie Urbaine Sud sur un linéaire de 2 625 mètres en deux tronçons :

- la phase 1 s'étend de la route de Beaucaire à l'avenue Pierre Mendès France (RD6113 route d'Arles), sur un linéaire de 1 870 m,
- la phase 2 s'étend de l'avenue Pierre Mendès-France jusqu'au chemin de la Tour de l'Évêque, sur un linéaire de 755 mètres.

### **2. les travaux connexes**

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Le chantier comprend tous les travaux, des travaux préparatoires consistant à dévier les réseaux et à décaper la terre végétale jusqu'à la mise en place de la signalisation et des équipements de sécurité et d'exploitation :

- Dégagement des emprises,
- Réalisation des opérations de terrassement,
- Création de l'Ouvrage d'Art de franchissement du cadereau du Vistre de la Fontaine,
- Dévoisement et création des réseaux,
- Création des ouvrages de gestion des eaux pluviales,
- Création des structures de chaussée et revêtement,
- Mise en place de la signalisation et des équipements,
- Aménagements paysagers.

Le plan de masse du projet et les profils en travers type est présenté ci-avant.

### 3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres : terrassements pendant la phase travaux

#### Commentaires :

La zone d'influence du projet se limite à l'emprise du projet. Les travaux et les installations de chantier seront limités au périmètre du projet.

La zone d'emprise du projet comprend à la fois le tracé du projet, mais également les secteurs qui seront directement impactés par le chantier. Elle englobe donc l'ensemble du tracé, auquel a été ajoutée une bande tampon de 20 mètres, de part et d'autre du tracé en fonction des contraintes existantes (habitations, autres voiries...). La zone d'emprise, représentée en bleu sur la carte suivante (soit 14,88 ha).

L'appréhension des périmètres d'inventaires et réglementaires tels que les ZNIEFF, Natura 2000 a pris en compte un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, afin d'avoir une vision plus large du contexte écologique dans lequel s'inscrit le projet de la Voie Urbaine Sud de Nîmes.

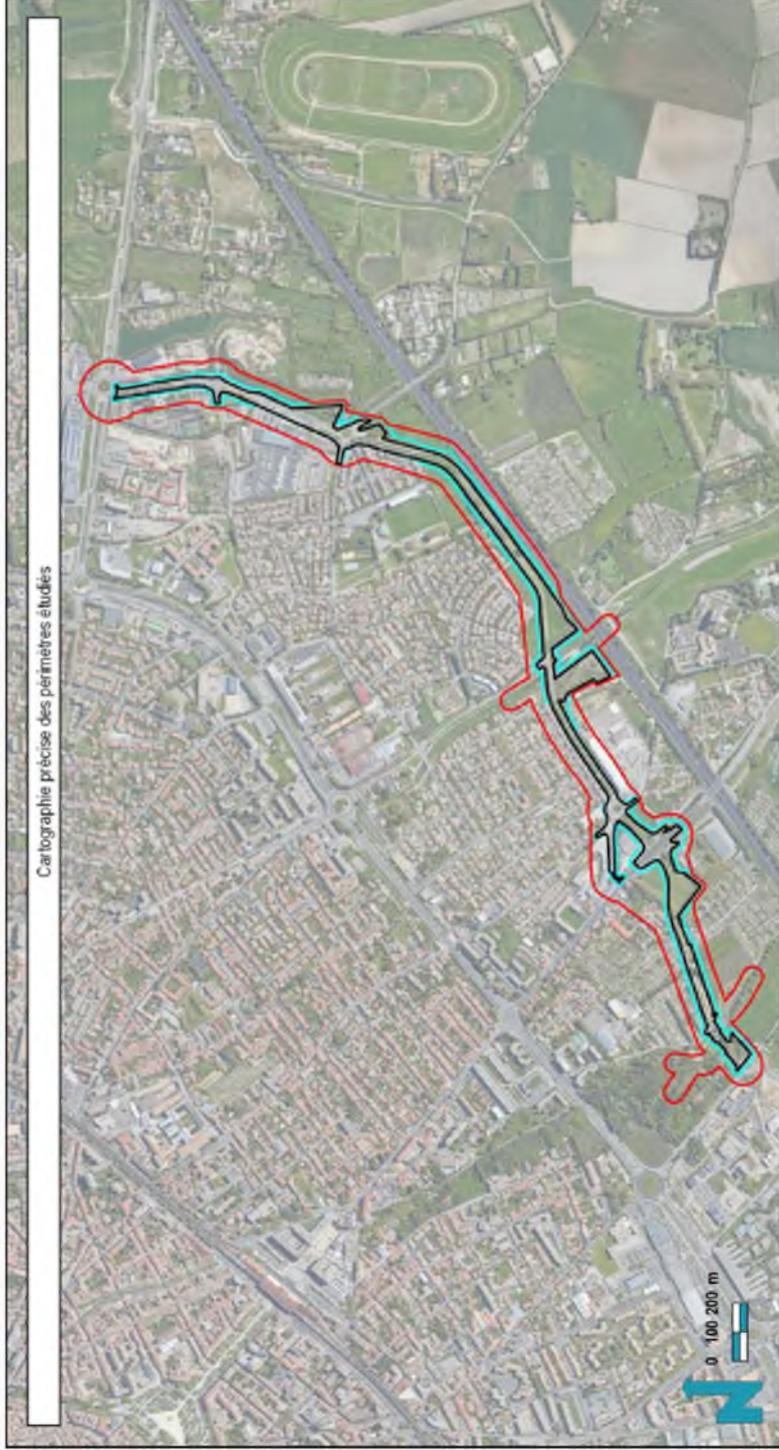
En phase travaux, des mesures seront mises en place pour limiter l'impact sur le milieu naturel : installations de stockage des déchets, respect de la réglementation acoustique et en matière d'émissions atmosphériques des engins de chantier, traitement des eaux avant rejet, ...

En phase d'exploitation, des mesures environnementales seront également mises en œuvre (collecte et traitement des eaux pluviales, gestion des déchets, ...)

L'analyse de l'incidence du projet sur les milieux naturels a pris en considération la zone d'influence du projet.

La carte suivante présente l'emprise du projet et l'aire d'étude retenue pour l'analyse du volet naturel.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOCROUSSILLON



	
<p>Tracé du projet Aire d'emprise Aire d'étude</p>	

Google satellite / Naturalia Juillet 2018 / Cartographe : MG

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**Durée prévisible et période envisagée du projet**

La réalisation du projet est envisagée en deux phases :

- Une 1ère tranche relative au premier tronçon à réaliser entre la route de Beaucaire et le giratoire à créer au niveau de l'avenue Pierre Mendès France) : démarrage des travaux à l'automne 2021.
- Une 2ème tranche de travaux entre l'avenue Pierre Mendès France et le chemin de la Tour de l'Evêque) à partir de 2022 jusqu'à 2024.

**Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

Le coût global du projet est estimé à 13 Millions d'Euros HT pour l'ensemble des travaux.

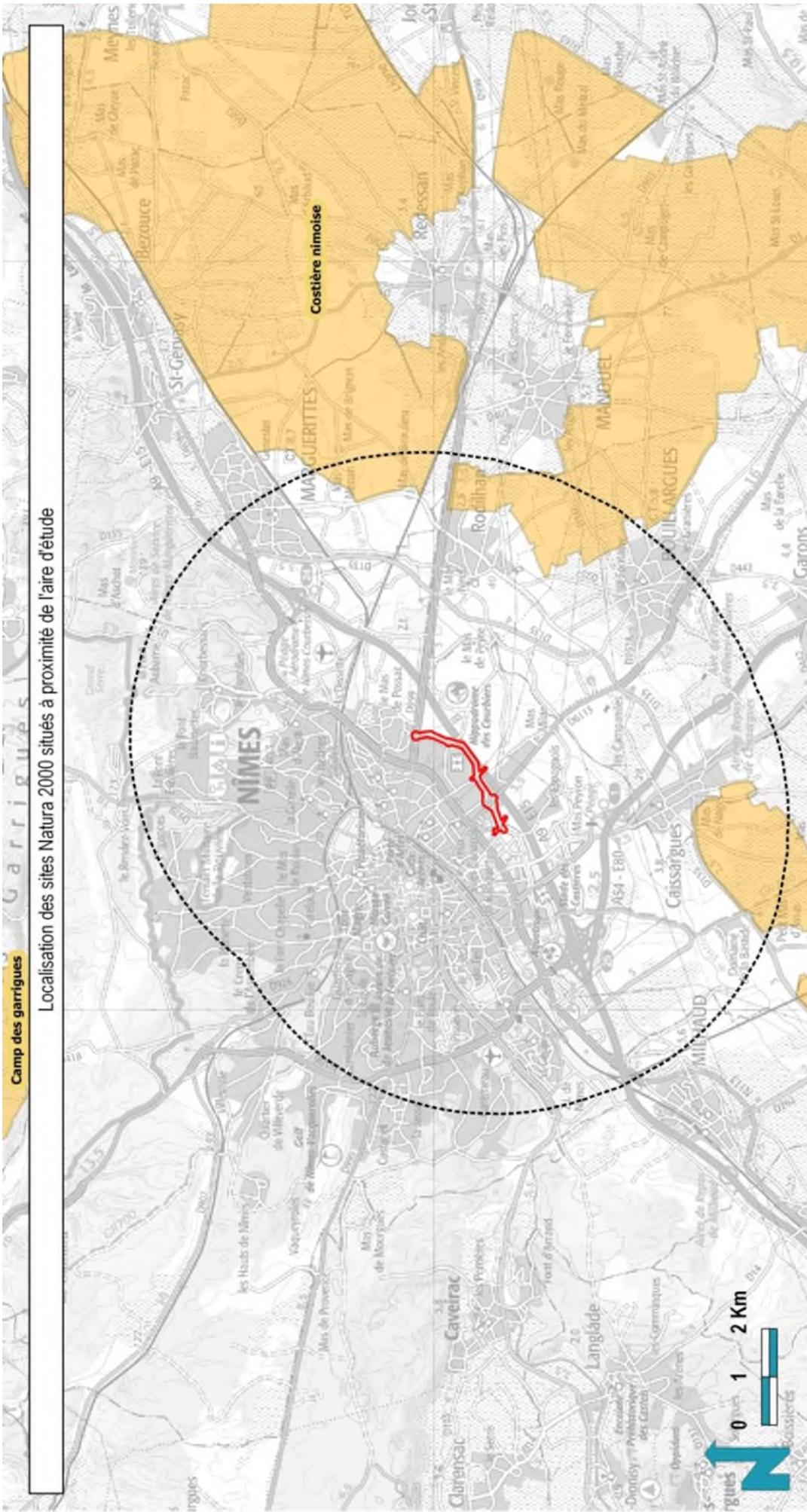
**Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés**

D'après le porter à connaissance de la DREAL, aucun site Natura 2000 ne se trouve dans le périmètre de l'aire d'étude. Toutefois, une zone de protection spéciale relative à la Directive Oiseaux se situe à 3,5km au sud-est (ZPS FR9112015 « Costière nîmoise »).

Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance vis-à-vis de l'aire d'étude	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
Natura 2000	ZPS FR9112015 - Costières nîmoises	3,5 km au sud-est	Outarde canepetière Œdicnème criard Rollier d'Europe Pipit rousseline	Très faible Les enjeux écologiques de plaine agricole de cette ZPS sont très peu potentiels sur l'aire d'étude.

La carte de localisation des sites Natura 2000 situés à proximité de l'aire d'étude est présentée ci-après.

Localisation des sites Natura 2000 situés à proximité de l'aire d'étude



Légende

-  Aire d'étude
-  Tampon de 5 km
-  Natura 2000
-  Directive Habitats (ZSC/SIC)
-  Directive Oiseaux (ZPS)





PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**Cartographie**

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000 → cf. plan de localisation ci-avant.
- Plan de masse, plan cadastral → cf. plan de masse du projet présenté ci-avant.
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet → cf. carte du réseau Natura 2000 ci-avant.
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès.

→ Le tracé du projet correspond aux secteurs qui accueilleront les nouveaux aménagements liés au projet (voirie, bassins, accotements...). La surface des emprises du projet représente 12,78 ha.

D'une manière générale, les emprises des travaux seront réduites au strict minimum. Une base vie sera édifiée durant toute la durée des travaux au sein des emprises strictes du projet.

## 2 État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

### MILIEUX NATURELS ET ESPECES

*Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.*

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).*

#### Description des habitats naturels et semi-naturels

L'ensemble des habitats représentés sur le site d'étude est fortement marqué par les activités humaines. Ils apparaissent fortement dénaturés et dégradés. C'est donc une flore relativement banale, souvent invasive, qui peut y être observée parmi les terrains en friches, les zones rudérales et les fourrés. Néanmoins, le site d'étude recueille quelques éléments notables tels que les galeries de Peuplier, d'Orme et de Frêne. Cet habitat d'intérêt communautaire renvoyant à l'habitat « Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* – 92A0 », apparaît comme l'un des plus intéressants de l'aire étudiée, bien que marqué par les activités anthropiques. Se répartissant de part et d'autre d'un petit canal se jetant à terme dans le Vistre, cet habitat présente alors une flore caractéristique humide des milieux forestiers ripisylvatiques. Enfin, d'autres canaux fortement perturbés traversent la zone d'étude. Ces derniers sont très fortement dégradés, mais présentent toutefois une végétation hygrophile parfois diversifiée qu'il est nécessaire de souligner.

Ainsi, sur le site d'étude, on ne compte que **l'habitat de Galeries de Peuplier, d'Orme et de Frêne qui présente un enjeu de conservation modéré**. Les autres, fortement perturbés et très bien représentés à l'échelle régionale, ne présentent que des enjeux faibles à négligeables. Les zones humides représentées sur le site d'étude se limitent quant à elles aux canaux et fossés intersectants la zone d'étude.

Les habitats présents dans l'aire d'étude sont décrits ci-après :

#### ➤ Fourrés (COR : 31.8)

Il est possible de retrouver assez ponctuellement cet habitat préforestier sur le site d'étude. Il correspond à un stade de recolonisation survenant après abandon des terres, notamment ici après l'arrêt d'un fauchage régulier. Ces fourrés sont peu diversifiés, notamment en sous-strate, mais il est possible d'en distinguer les espèces comme le Genêt d'Espagne *Spartium junceum*, le Prunellier *Prunus spinosa*, la Ronce *Rubus ulmifolius*, ou l'Aubépine *Crataegus monogyna*. Ces dernières peuvent parfois apparaître dans des formations monospécifiques ou en assemblage. Enfin, plus ponctuellement, cet habitat prend des formes de formation post-culturale de Frêne oxyphylle *Fraxinus angustifolia* mais toujours en mélange avec ces dernières espèces caractéristiques des fourrés. Sur le site d'étude, cet habitat assez courant présente un enjeu local de conservation faible.

➤ Forêts méditerranéennes de Peuplier d'Orme et de Frêne (COR : 44.6 ; N2000 : 92A0)

Ces formations constituées d'une végétation arborescente et arbustive sont caractéristiques des plaines inondables, des marais et des marécages. Elles sont largement réparties sur l'ensemble du Sud de la France, principalement à l'étage méso-méditerranéen.

Ces boisements relèvent de l'alliance du *Populion albae* (Code Prodrome des végétations de France : 57.0.4.1.1) et des sous-alliances du *Populion albae* et du *Fraxino angustifoliae-Ulmenion minoris*. Les peuplements sont ainsi occupés par des espèces pionnières telles que *Salix alba*, *Populus alba* et *P. nigra* ou par des essences post-pionnières à bois dur comme le *Fraxinus angustifolia* et *Ulmus minor*.



Il constitue un habitat forestier important au niveau fonctionnel (corridor), ces formations sont souvent perturbées et les peuplements âgés sont rares. D'une manière générale, ces peuplements forestiers ont tendance à diminuer, ils sont en effet soumis à diverses perturbations : rehaussement des berges, multiplication des infrastructures, extension d'espèces invasives.

Sur le site d'étude, cet habitat est assez réduit et dégradé. Il représente ainsi un terrain propice aux espèces envahissantes avec une forte représentation des espèces arborescentes et arbustives. On peut y observer quelques espèces invasives problématiques telles que l'Acacia *Robinia pseudoacacia* ou l'Érable négundo *Acer negundo*. A ce titre cet habitat présente un enjeu local de conservation modéré.

➤ Bordures d'hélophytes (COR : 53.1)

Formation essentiellement composée d'hélophytes caractéristiques des zones humides telles que l'Iris des marais *Iris pseudacorus* ou le Lycopse d'Europe *Lycopus Europaeus*. Sur le site d'étude, cet habitat est bien représenté au niveau des milieux aquatiques, que ce soit les fossés ou les canaux. On retrouve par ailleurs quelques variations dans les cortèges végétaux avec ponctuellement une surreprésentation des Massettes *Typha spp.* au niveau du lieu-dit « Linguène », ou bien celle du Cresson de fontaine *Nasturtium officinale* avec le Faux Cresson de fontaine *Apium nodiflorum* dans les petits fossés. Ces milieux sont toutefois d'origine anthropique et ne présentent qu'une flore assez classique bien qu'il s'agisse de zones humides. Le contexte urbain dans lequel se situe cet habitat



est d'ailleurs une des raisons expliquant cette faible patrimonialité des cortèges, en plus d'une eau très eutrophe. Cet habitat, relativement courant, présente à ce titre un enjeu local de conservation faible.

➤ Peuplement de Canne de Provence (COR : 53.62)

Formations denses et monospécifiques de Cannes de Provence *Arundo donax* introduites depuis longtemps en méditerranée française. Elles se retrouvent le long des cours d'eau et fréquemment dans les terrains en friche. Cette espèce appartient à la liste des espèces envahissantes en Languedoc-Roussillon et PACA ([http://www.invmed.fr/liste\\_especes](http://www.invmed.fr/liste_especes)).

A ce titre, cet habitat présente un enjeu local de conservation négligeable.



➤ Culture (COR : 82)

Cet habitat d'origine anthropique semble être soumis à divers intrants chimiques et organiques directs, ou provenant simplement des épandages sur les parcelles adjacentes. L'exploitation de ces champs cultivés implique également un lourd travail du sol. Il est donc fortement modifié de par son utilisation, et présente une flore similaire à celle des terrains en friche, voire zones rudérales dans ses bordures enherbées. C'est-à-dire une flore peu diversifiée et très banale. On y observe ainsi souvent le Géranium à feuilles rondes *Geranium rotundifolium*, la Véronique cymbalaire *Veronica cymbalaria*, la Véronique de Perse *V. persica*, le Crépide de Nîmes *Crepis sancta*, le Diplotaxis fausse roquette *Diplotaxis erucoides* ou encore le Pâturin annuel *Poa annua*.

Au centre des parcelles, c'est effectivement une flore bien moins diversifiée qui se met en place aux côtés des espèces cultivées. Seules quelques espèces très tolérantes aux modifications du substrat et aux herbicides se maintiennent au sein de cet espace. Il s'agit la plupart du temps d'une flore extrêmement banale. A ce titre, ces habitats dégradés et peu diversifiés présentent un enjeu local de conservation négligeable.

➤ Alignements d'arbres (COR : 84.1).

Il s'agit d'alignements d'arbres plantés et ne présentant que très peu d'enjeu pour leur conservation. Il est possible d'en retrouver tout au long du site d'étude notamment le long des habitations ou des routes. Ces alignements sont le plus souvent composés de Cyprès, de Peupliers noirs ou de Platanes. Cet habitat d'origine anthropique accueille généralement une flore peu diversifiée sous sont couvert, et assimilable à la flore caractéristique des terrains en friche et des zones rudérales. Il présente ainsi un enjeu local de conservation négligeable.



➤ Bocages (COR : 84.4)

Sur le site d'étude, ces formations bocagères semblent être d'origine subspontanée et apparemment conservées aux limites de propriétés privées et bords de routes. Elles sont également le plus souvent, complétées de quelques espèces arborescentes et arbustives d'origine horticole ou invasives. Ces bocages, bien que jouant parfois un rôle fonctionnel ou refuge, sont de petites surfaces sont très peu diversifiées et présentent une strate herbacée assimilable aux terrains en friche. Ces formations assez courantes, et occupant de petits espaces sont peu diversifiées. Cet habitat présente ainsi un enjeu local de conservation faible.

➤ Jardin de potager de subsistance (COR : 85.32)

Cet habitat correspond à de petites parcelles de jardins potagers, souvent rassemblées en un même secteur sur le site d'étude. La plupart des espèces pouvant y être observées sont des plantes caractéristiques des zones rudérales. Ces milieux, résultant généralement d'une profonde altération anthropique des sols, présentent des cortèges proches des friches culturales et des zones rudérales mais avec une diversité bien moins importante. Ces milieux remaniés, sont également propices à l'installation de nombreuses espèces envahissantes. Cet habitat fortement transformé et ne laissant que peu de place à l'expression de la végétation autochtone, présente un enjeu local de conservation négligeable.

➤ Pelouses et végétation ornementale (COR : 85.4)

Cet habitat correspond aux formations basses ornementales ainsi qu'aux pelouses d'origine anthropique ; c'est au dire aux pelouses de parcs, jardins, espaces verts internes au centre-ville ou encore aux stades. Ces pelouses ont donc en général été plantées sur la base de mélanges de graines horticoles, et le plus souvent à base de Ray-grass *Lolium spp.* Ces pelouses aménagées sont donc régulièrement fauchées et entretenues. Elles sont assez régulièrement présentes depuis longtemps et laissent alors la place à l'expression d'une flore autochtone extrêmement banale et peu diversifiée associable aux terrains en friche. À ce titre, cet habitat présente un enjeu local de conservation négligeable.



➤ Pistes, routes et bâti (COR : 86)

Cet habitat correspond à la zone urbanisée et aménagée du site d'étude. La plupart des espèces pouvant y être observées, dans les rares endroits non-imperméabilisés comme les fissures, sont des plantes caractéristiques des zones rudérales. Ces milieux, résultant généralement d'une profonde altération anthropique des sols, présentent des cortèges proches des friches culturales et des zones rudérales mais avec une diversité bien moins importante. Ces milieux remaniés, sont également propices à l'installation de nombreuses espèces envahissantes. Cet habitat fortement transformé et ne laissant que peu de place à l'expression de la végétation, présente un enjeu local de conservation négligeable.

➤ Terrain en friche (COR : 87.1)

D'une manière générale, les friches sont des milieux de transition, liées à un arrêt ou à une suspension provisoire des activités agricoles. Le cortège floristique dépend du type d'exploitation précédant l'abandon et des milieux environnants. Elles sont colonisées dans une première phase par de nombreuses plantes pionnières ou nitrophiles à stratégie opportuniste et à faible valeur patrimoniale. Dans un second temps, les friches sont occupées par des espèces ligneuses, évoluant ainsi vers la dynamique des milieux naturels voisins. On peut citer parmi celles-ci la Passerage drave *Lepidium draba*, le Crépide de Nîmes *Crepis sancta*, la Scabieuse des jardins *Sixalix atropurpurea* ou encore la Silène à large feuilles *Silene latifolia*. Les stades plus évolués sont dominés quant à eux par des peuplements de Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, ponctués d'espèces des fourrés tels que le Prunelier *Prunus spinosa* ou l'Aubépine *Crataegus monogyna*.



Sur le site d'étude, cet habitat très courant dans la région se retrouve fortement représenté. Il présente ainsi un faible enjeu local de conservation.

➤ Zones rudérales (COR : 87.2)

Les zones rudérales sont généralement le résultat de la profonde altération des milieux naturels et semi-naturels, suite à l'altération anthropique des sols. Elles sont colonisées dans une première phase par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles à stratégie opportuniste et à faible valeur patrimoniale, avec la présence quasi systématique d'espèces invasives. Dans une phase finale, les zones rudérales sont colonisées par des espèces ligneuses, évoluant ainsi vers la dynamique des milieux naturels voisins.

Cet habitat est relativement bien représenté à l'ouest ainsi que sur les pistes et leurs abords sur le site d'étude. Il est alors possible d'observer des espèces banales telles que la Renouée des oiseaux *Polygonum aviculare*, l'Herbe à Robert *Geranium robertianum*, l'Avoine barbe *Avena barbata* ou encore le Laiteron maraîcher *Sonchus oleraceus*. Cet habitat en partie d'origine anthropique et extrêmement propice aux espèces invasives, est fortement perturbé et peu diversifié ; il présente un enjeu local de conservation négligeable.



➤ Canal (COR : 89.22 et Fossés (COR : 89.22)

Fossés et canaux d'origine anthropique destinés le plus souvent à la récupération des eaux de ruissellement. De la même manière que l'habitat de bordures d'hélophytes décrit précédemment, ces milieux lorsqu'ils restent une grande partie de l'année en eau, présentent quelques espèces hélophytes comme les Massettes, la Lycope d'Europe, le Scirpe jonc, la Salicaire ou encore le Cresson de fontaines. Néanmoins, ces formations restent le plus souvent ponctuelles ou interrompues. Bien souvent dans les secteurs longtemps asséchés, cet habitat est alors plutôt occupé d'espèces caractéristiques des zones rudérales et des friches. Ils restent enfin peu diversifiés et présentent à ce titre un enjeu local de conservation faible.



**Synthèse des enjeux habitats** : en raison du contexte fortement artificialisé de la zone d'étude, l'ensemble des habitats représentés sont dégradés et colonisés d'espèces relativement banales associées à de nombreuses espèces invasives. L'ensemble des habitats présentent alors un enjeu local jugé **négligeable à faible** ; hormis pour la ripisylve renvoyant aux « Forêts méditerranéennes de Peuplier d'Orme et de Frêne » qui présente un enjeu de conservation local **modéré**.

Les habitats naturels et semi-naturels représentés sur le site d'étude sont présentés sur les cartes suivantes, ainsi que la synthèse des enjeux relatifs aux habitats dans le tableau suivant.

Le niveau d'enjeu y est soit évalué à dire d'expert, soit issu de la hiérarchisation des enjeux en Languedoc-Roussillon pour les habitats et les espèces NATURA 2000 (Ruffray & Kleuszczewski, version 18). Cet enjeu local ou intrinsèque, renvoie ici à l'enjeu même de l'habitat naturel. Ces enjeux affichés, ne tiennent ainsi pas compte de leurs enjeux en tant qu'habitats d'espèces.

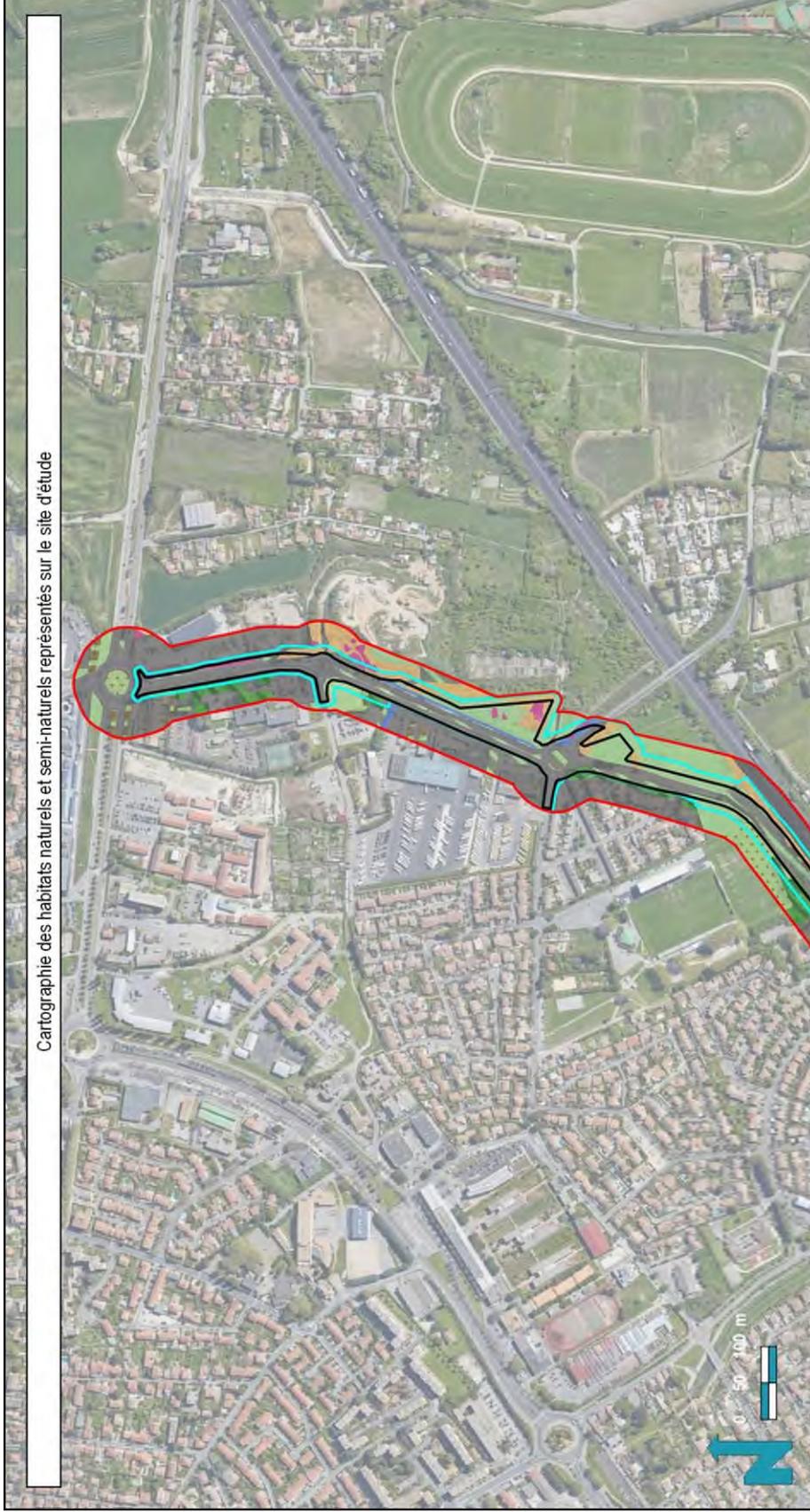
Cartographie des habitats naturels et semi-naturels représentés sur le site d'étude



 	
<ul style="list-style-type: none"> <li> Aire d'étude</li> <li> Tracé du projet</li> <li> Aire d'emprise</li> <li> Alignements d'arbres (COR : 84.1)</li> <li> Bocages (COR : 84.4)</li> <li> Bordures d'hélophytes (COR : 53.1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Canal (COR : 89.22)</li> <li> Cultures (COR : 82)</li> <li> Fossé (COR : 88.22)</li> <li> Fourrés (COR : 31.8)</li> <li> Galeries de Peupliers, d'Orme et de Frêne (COR : 44.6 ; N2000 : 92A0)</li> <li> Jardin potager de subsistance (COR : 85.32)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li> Pelouses et végétation ornementale (COR : 85.4)</li> <li> Peuplement de Camne de Provence (COR : 53.62)</li> <li> Pistes, routes et bâti (COR : 86)</li> <li> Terrain en friche (COR : 87.1)</li> <li> Zones rudérales (COR : 87.2)</li> </ul>	

Google satellite / Naturalia Juillet 2018 / Cartographe : RS  
COR : Code CORINE Biotopes / N2000 : Code Natura 2000

Cartographie des habitats naturels et semi-naturels représentés sur le site d'étude



<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire d'étude</li> <li>Tracé du projet</li> <li>Aire d'emprise</li> <li>Alignements d'arbres (COR : 84.1)</li> <li>Bocages (COR : 84.4)</li> <li>Bordures d'hélophytes (COR : 53.1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Canal (COR : 89.22)</li> <li>Cultures (COR : 82)</li> <li>Fossé (COR : 89.22)</li> <li>Fourrés (COR : 31.8)</li> <li>Galerées de Peupliers, d'Orme et de Frêne (COR : 44.6 ; N2000 : 92A0)</li> <li>Jardin potager de subsistance (COR : 85.32)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pelouses et végétation ornementale (COR : 85.4)</li> <li>Peuplement de Canne de Provence (COR : 53.62)</li> <li>Pistes, routes et bâti (COR : 86)</li> <li>Terrain en friche (COR : 87.1)</li> <li>Zones rudérales (COR : 87.2)</li> </ul>
--	---	---



**NATURALIA**  
CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT



**NIMES**

Google satellite / Naturalia Juillet 2018 / Cartographie : RS  
COR : Code CORINE Biotopes / N2000 : Code Natura 2000

## Synthèse des enjeux habitats naturels sur la zone d'étude

Code Corine	Intitulé Corine biotope ou propre à l'étude	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Zone humide	Dét. ZNIEFF	Surface de l'aire d'étude	Statut sur l'aire d'étude	Enjeu intrinsèque	Enjeu local
31.8	Fourrés	-	-	p.	Non	1,44 ha	Formation post-culturelle relativement fermée et complétée d'espèces invasives	Faible	Faible
44.6	Forêts méditerranéennes de Peuplier d'Orme et de Frêne	92A0-	Forêts-galleries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	H	Non	1,31 ha	Formation ripisylvatique relativement dégradée d'où un grand nombre d'espèces invasives représentées	Fort	Modéré
53.1	Bordures d'hélophytes	-	-	H	Non	0,19 ha	Formation haute d'hélophytes prenant place dans un milieu d'origine anthropique	Faible	Faible
53.62	Peuplement de Canne de Provence	-	-	H	Non	1,06 ha	Formation dense de Canne de Provence, espèce invasive	Négligeable	Négligeable
82	Culture	-	-	p.	Non	0,23 ha	Origine anthropique	Faible	Négligeable
84.1	Alignements d'arbres	-	-	p.	Non	1,79 ha	Origine anthropique	Négligeable	Négligeable
84.4	Bocages	-	-	p.	Non	1,27 ha	Formation réticulée du paysage, souvent d'origine anthropique avec de nombreuses espèces horticoles	Faible	Faible
85.32	Jardin de potager de substance	-	-	p.	Non	1,44 ha	Origine anthropique	Faible	Négligeable
85.4	Pelouses et végétation ornementale	-	-	p.	Non	0,51 ha	Origine anthropique	Négligeable	Négligeable
86	Pistes, routes et bâti	-	-	p.	Non	14,55 ha	Origine anthropique	Négligeable	Négligeable
87.1	Terrain en friche	-	-	p.	Non	7,76 ha	Formation post-culturelle diversifiée en espèces banales, milieux assez dégradés	Faible	Faible
87.2	Zones rudérales	-	-	p.	Non	2,99 ha	Origine anthropique fortement déstructuré, perturbé	Faible	Négligeable
89.22	Canal	-	-	p.	Non	0,14 ha	Milieu aquatique d'origine anthropique	Faible	Faible
89.22	Fossé	-	-	p.	Non	0,17 ha	Milieu aquatique d'origine anthropique	Faible	Faible
<b>TOTAL</b>						<b>34,84 ha</b>			

H : habitat de zone humide avérée / p. : « pro parte » Habitat non avéré comme zone humide

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

*Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le qui est le document de référence de chaque site.*

La ZPS « Costières Nîmoises » est un site Natura 2000 désigné pour la préservation d'espèces d'oiseaux. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est visé dans le Formulaire Standard de Données (FSD) de ce site.

La liste des espèces d'oiseaux ayant servi à la désignation de ce site au sein du réseau Natura 2000 est fourni ci-après.

Un seul habitat d'intérêt communautaire renvoyant à l'habitat « Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba – 92A0 » a été identifié sur la zone de projet.

Sur le site, cet habitat est réduit et dégradé, propice aux espèces invasives.

Cet habitat présente un enjeu local de conservation modéré.

Habitats concernés	Enjeu sur l'aire d'étude	Nature de l'impact brut	Type et durée de l'impact	Phase concernée	Surfaces impactées	État conservation / résilience	Evaluation de l'impact brut
44.6 Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Orme et de Frêne	Modéré	Destruction d'habitats et de leurs cortèges d'espèces végétales associés	Direct / Permanent	Chantier	0,19 ha dont 0,06 ha récemment réouverts dans le cadre du projet de recalibrage du Vistre de la Fontaine, soit une surface effective fonctionnelle restante de 0,13 ha	Modéré / Faible	Faible
		Altération des habitats adjacents et de leurs fonctionnalités	Direct à indirect Permanent à temporaire	Chantier / exploitation	1,12 ha* et Aval du Vistre fontaine		
		Pollutions accidentelles des eaux du Vistre Fontaine	Direct à indirect temporaire	Chantier / exploitation	Aval du Vistre fontaine	Modéré / modérée	

\* surfaces considérées comme influencées par les travaux ; représentées au sein de la zone d'étude mais non au sein des emprises projet

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD). Les éléments du DOCOB (version 2011) sont également pris en compte.

<b>GROUPES D'ESPÈCES</b>	<b>NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD</b>	<b>Potentialités sur le site de projet</b>	<b>Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu</b>	<b>Statut au sein de la ZPS FR9112015</b>
<b>Plantes</b>	/			
<b>Oiseaux</b>	Circaète Jean-le-blanc (A080)	Transit / alimentation		Reproduction
	Outarde canepetière (A128)	Transit		Espèce résidente et en hivernage
	Édicnème criard (A133)	-		Espèce résidente
	Rollier d'Europe (A231)	Transit / alimentation		Reproduction
	Alouette lulu (A246)	Reproduction potentielle (base bibliographique)		Espèce résidente
	Pipit rousseline (A255)	-		Reproduction
	Bihoreau gris (A023)	Transit / alimentation		Reproduction
	Milan noir (A073)	Transit / alimentation		Reproduction
	Busard cendré (A084)	Transit / alimentation		Reproduction
	Grand-duc d'Europe (A215)	-		Alimentation
	Engoulevent d'Europe (A224)	Transit / alimentation		Reproduction
	Alouette calandre (A242)	-		Reproduction
	Fauvette pitchou (A302)	-		Reproduction et migration
	Bruant ortolan (A379)	-		Reproduction - Alimentation
Alouette calandrelle (A243)	-		Reproduction	
<b>Mammifères</b>	/			
<b>Amphibiens</b>	/			
<b>Reptiles</b>	/			
<b>Insectes</b>	/			
<b>Poissons</b>	/			
<b>Crustacés</b>	/			

## **Méthodologie employée**

*Précisez votre méthode de travail.*

L'analyse a consisté d'abord en une recherche bibliographique à large échelle autour de la zone d'étude auprès des sources de données générales : données de l'Etat (DREAL, INPN...), guides et atlas, associations, bases de données naturalistes, etc. En particulier, les études précédentes portant sur la zone d'étude et ses alentours réalisées ont été consultées :

- 2018 – Prédiagnostic écologique concernant le projet de la ZAC Marché Gare, commune de Nîmes – Nîmes Métropole
- 2017 – Prédiagnostic écologique concernant le projet de requalification du parc Georges Besse 1, commune de Nîmes – Nîmes métropole
- 2016 – 2018 – Inventaires complémentaires relatifs au projet de contournement ouest de Nîmes – DREAL Occitanie
- 2016 – Inventaires complémentaires relatifs à la restauration du Vistre de la Fontaine et d Cadereau d'Uzès – Ingérop / Ville de Nîmes
- 2015 – Note écologique. Mission de maîtrise d'oeuvre pour le transfert des eaux usées de la commune de Caissargues sur la station d'épuration de Nîmes – Cerge / Nîmes Métropole
- 2013 – VNEI Projet d'extension de la ligne 1 du BHNS à Nîmes – EGIS/ Ville de Nîmes ;
- 2013 – VNEI Projet d'opération immobilière « les Garrigues de Paratonnerre » à Nîmes – Egis / Nîmes Métropole
- 2011-2012 – Programme de lutte contre les inondations de la ville de Nîmes, Cadereau de Nîmes. Volet Naturel de l'Etude d'Impact et dossier de dérogation CNPN (avis positif du CNPN) ;
- 2010-2011 – Contournement Ouest de Nîmes – Inventaires naturalistes sur une très vaste aire d'étude, participation aux choix des fuseaux, Etude d'impact et incidences -- DRE, CETE Méditerranée, DREAL ;
- 2011 – Expertise chiroptérologique dans le cadre d'un projet photovoltaïque (Nîmes) 2011 ABIES.

A noter que NATURALIA travaille également au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux du cadereau d'Uzès (section aval) et de renaturation du Vistre de la Fontaine (Programme CADEREAU), inclut pour partie dans l'aire d'étude de la voie urbaine sud.

Puis les données naturalistes relatives à la zone d'étude ou à sa commune ont été récoltées auprès des structures locales (associations, études règlementaires antérieures...). Un travail bibliographique a également été effectué plus précisément sur les espèces concernées par l'étude (c'est-à-dire observées ou potentielles sur la zone prospectée).

Bases de données et ouvrages			
Organisme / Structure	Références et données	Données attendues	Résultats
Atlas des libellules et des papillons de jour en région LR	Cartographie en ligne <a href="http://www.libellules-et-papillons-lr.org">www.libellules-et-papillons-lr.org</a>	Connaissance d'enjeux entomologiques	Données entomologiques obtenues
BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Base de données en ligne <a href="http://infolemer.brgm.fr/viewerfile/MainTileForward.do">http://infolemer.brgm.fr/viewerfile/MainTileForward.do</a>	Localisation des cavités géoréférencées	Plusieurs ouvrages cités sur la commune de Nîmes d'après la Banque du Sous-Sol du BRGM
Carnet en ligne de Tela-Botanica	Base de données en ligne <a href="http://www.tela-botanica.org/widgal_cel_carlo">www.tela-botanica.org/widgal_cel_carlo</a>	Consultation des données géoréférencées d'espèces végétales	Données flore non patrimoniales
CBNMed Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Base de données en ligne : SILENE <a href="http://flore.silene.eu">http://flore.silene.eu</a> <a href="http://faune.silene.eu">http://faune.silene.eu</a>	Consultation des données géoréférencées d'espèces patrimoniales	Données flore patrimoniale et non patrimoniale aux alentours de la zone d'étude
DREAL LR	Base de données en ligne	Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques	Fiches ZNIEFF et Natura 2000 situées à moins de 5 km du site
Faune LR - Méridionalis	Base de données en ligne <a href="http://www.faune-lr.org">www.faune-lr.org</a>	Connaissance d'enjeux faunistiques en général à l'échelle communale	Données obtenues pour les reptiles, mammifères, oiseaux et amphibiens
GCLR Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon	Blandine CARRE, animatrice du PNA LR Benjamin ALLEGRINI, vice-président	Connaissance d'enjeux chiroptérologiques	Obtention de données pour les chiroptères (localisation de colonies connues sur les communes aux alentours de Nîmes)
GEORISQUES	Banque de données nationale des cavités souterraines abandonnées en France métropolitaine « hors mines » <a href="http://www.georisques.ansp.fr/dossiers/cavites-souterraines/">http://www.georisques.ansp.fr/dossiers/cavites-souterraines/</a>	Localisation des cavités souterraines abandonnées en France métropolitaine « hors mines »	Présence de cavités souterraines abandonnées « hors mines » sur la commune de Nîmes dont certaines ne sont pas cartographiables.
INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel	Base de données en ligne <a href="http://www.inpn.mnhn.fr">www.inpn.mnhn.fr</a>	Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques	Données obtenues pour les reptiles, oiseaux, mammifères, arthropodes et amphibiens
Leis oursoun	Blog en ligne de Mathieu Krammer <a href="http://www.carnivores-rapaces.org/">http://www.carnivores-rapaces.org/</a>	Base de données sur les carnivores	Une observation de Genette commune <i>Genetta genetta</i> signalée sur la commune de Nîmes
Le sanctuaire des Hérissons	Cartographie en ligne <a href="http://recens.herissons.franceserv.com/index.html">http://recens.herissons.franceserv.com/index.html</a>	Base de recensement des cas de mortalité de Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> entre 2009 et 2014	Obtention de données pour le Hérisson d'Europe sur la commune de Nîmes
MNHN Muséum National d'Histoire Naturelle	Base de données en ligne <a href="http://ecusculis.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html">http://ecusculis.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html</a>	Données de contacts d'Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Obtention de données pour l'Ecureuil roux sur la commune de Nîmes
Naturalia Environnement	Base de données interne	Consultation des données faune et flore	Données obtenues pour les oiseaux, mammifères dont chiroptérologiques, reptiles, amphibiens, invertébrés
Observado	Base de données en ligne <a href="http://www.observado.org">www.observado.org</a>	Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques	Aucune donnée reptile, arthropodes et flore patrimoniale. Obtention de données mammalogiques et batrachologiques sur la commune de Nîmes
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)	Couches de données consultables en ligne <a href="http://www.oncfs.gouv.fr/Cartographie-portal-cartographique-de-donnees-ar291">http://www.oncfs.gouv.fr/Cartographie-portal-cartographique-de-donnees-ar291</a>	Connaissance d'enjeux faunistiques en général	Aucune donnée reptile et amphibiens. Obtention de données pour les mammifères sur la commune de Nîmes
ONEM Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens	Base de données en ligne <a href="http://www.onem-france.org">www.onem-france.org</a>	Connaissance d'enjeux faunistiques	Aucune donnée reptile et amphibiens. Obtention de données pour les chiroptères sur la commune de Nîmes ainsi que pour les arthropodes
SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)	Base de données en ligne <a href="http://www.sfepm.org/mases/sapidus18juin12.pdf">http://www.sfepm.org/mases/sapidus18juin12.pdf</a>	Enquête nationale Campagnol amphibie <i>Anicola sapidus</i> entre 2009 et 2014	La commune de Nîmes est incluse dans une maille 10x10 km entièrement prospectée entre 2009 et 2014 selon le protocole standardisé dans le cadre de la recherche de Campagnol aquatique

Bases de données et ouvrages			
Organisme / Structure	Références et données	Données attendues	Résultats
			où l'absence de détection de l'espèce a été retenue.
Tela Orthoptera	Cartographie en ligne <a href="http://www.tela-orthoptera.org">www.tela-orthoptera.org</a>	Connaissance d'enjeux entomologiques	Données entomologiques
Malpolon	Base de données en ligne <a href="http://www.bdd-inee.cnrs.fr/spip.php?article43">www.bdd-inee.cnrs.fr/spip.php?article43</a>	Connaissance d'enjeux liés à l'herpétofaune	Données obtenues pour les reptiles et amphibiens
Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard - Gard Nature	Base de données en ligne <a href="http://www.naturedugard.org">www.naturedugard.org</a>	Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques à l'échelle communale	Données obtenues pour les reptiles, mammifères, arthropodes, oiseaux et amphibiens
SINP Odonates, rhopalocères et autres insectes / OPIE	Stéphane Jaulin	Connaissance d'enjeux entomologiques	Données entomologiques obtenues

## Calendrier des prospections

Les sessions de prospections réalisées par le bureau d'études Naturalia se sont déroulées en octobre 2015, puis entre février et septembre 2016.

Des compléments d'inventaires ont été réalisés en 2019 et 2020, dans le cadre de la procédure de dérogation espèces protégées.

Le tableau ci-après présente le calendrier des prospections.

*\*note : certaines visites des parcelles de compensation ont été réalisées avec les acteurs suivants : DREAL, DDTM, ONF, EPTB Vistre, Ville de Nîmes*

Groupe	Expert de terrain	Date (2016)	Météo
Flore / habitats	Romain SAUVE	07/03 23/03 07/04 24/06	Favorable
Zones humides - sondages pédologiques	Thibault VEYRET	01/03/2019 19/03/2019	Favorable
Arthropodes	Stéphane BERTHELOT	27/04 22/06 19/08	Favorable : ciel clair, temps sec, vent faible Favorable : ciel clair, temps sec, vent faible Favorable : ciel clair, temps sec, vent faible
Amphibiens	Elise LEBLANC	30/03 09/05	Favorable : ciel couvert, humide, pas de vent Favorable : couvert, pluvieux, vent faible
Reptiles		23/05 29/06	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent
Mollusques		23/05 29/06	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent
Mammifères terrestres	Mathieu GARCIA	02/10/2015	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent
	Manon DEVAUD	28/06	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent
	Célia LHÉRONDEL	08/09 09/09	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent Favorable : temps sec, ciel clair, vent faible
Chiroptères	Manon DEVAUD	28/06 (Nocturne)	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent, températures favorables (23°C en début de nuit, 18°C en fin de nuit)
	Célia LHÉRONDEL	08/09 (Diurne et nocturne)	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent, températures favorables (28°C en début de nuit, 21°C en fin de nuit)
Avifaune	Mathieu GARCIA	02/10/2015 04/02 12/05	Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent Favorable : temps humide, ciel clair, pas de vent Favorable : temps sec, ciel clair, pas de vent
Parcelles de compensation envisagées*	Laurent PRECIGOUT Candice HUET Romain SAUVE	10/07/2019 18/11/2019 27/01/2020 23 et 24/04/2020 27/04/2020 12/05/2020	Favorable

### 3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

La ZPS Costières nîmoises est désignée pour son avifaune, il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire attaché à ce site.

Un seul habitat d'intérêt communautaire est identifié sur la zone de projet : « Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Orme et de Frêne ». Cet habitat correspond à la ripisylve du Vistre de la Fontaine.

L'impact du projet sur ce peuplement est faible : 0,19ha détruits (dont une partie réouverte dans le cadre du projet autorisé de recalibrage du Vistre de la Fontaine) sur 1,31 ha identifiés dans l'aire d'étude.

Les mesures d'accompagnement réalisées notamment lors de la phase chantier permettront de limiter l'incidence de projet (accompagnement écologique, respect des emprises, revégétalisation, ...).

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Aucune des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS Costières nîmoises n'ont été identifiées comme nicheuses sur le site de projet.

Le site de projet présente des habitats potentiellement favorables à la reproduction de l'alouette lulu. Toutefois, l'espèce n'a été identifiée que sur la base bibliographique. Les inventaires n'ont pas permis de confirmer sa présence ou nidification sur le site. L'incidence est donc jugée non significative.

Parmi les espèces nicheuses potentielles sur le site, le projet présente une incidence faible sur deux espèces patrimoniales listées dans le FSD de la ZPS Costières nîmoises mais qui ne sont pas d'intérêt communautaire et qui n'ont pas justifié la désignation du site : la Huppe fasciée et le Petit duc scops.

La mise en œuvre de mesures d'accompagnement lors de la phase chantier notamment limite l'impact du projet. L'incidence du projet est principalement liée à la perte d'habitats potentiels pour la reproduction pour ces espèces (1,2ha).

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

La phase chantier sera source de nuisances pour les espèces fréquentant le site. Cet impact reste limité à la période de travaux. Le calendrier des travaux sera adapté au calendrier biologique des espèces afin d'éviter d'intervenir en période sensible (reproduction notamment). Les opérations de terrassements et de dégagement des emprises seront réalisées avant mi mars et après mi-août.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

La création de l'ouvrage de franchissement du Vistre de la Fontaine induit une altération de la fonctionnalité de la ripisylve. Le projet en lui-même peut induire une altération des habitats adjacents et de leurs fonctionnalités.

Le projet et la conception de l'ouvrage veille au rétablissement de la continuité paysagère de la ripisylve et limite l'effet de coupure de l'ouvrage pour le déplacement des espèces.

Les mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre du projet, réalisées notamment lors de la phase chantier, permettront de limiter l'incidence de projet-

Les principales mesures de réduction mises en œuvre dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Adaptation du calendrier d'exécution des travaux en fonction des sensibilités écologiques,
- Accompagnement écologique lors du chantier,
- Respect des emprises et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique,
- Gestion des risques de pollution du site lors de la phase chantier : aire de stationnement étanche, protection des cours d'eau, ...
- Maintien de l'hostilité des zones de chantier pour les amphibiens : une couche de forme sera mise en place systématiquement sur les pistes de chantier afin de limiter la création de flaques et d'ornières.
- Limitation du risque de prolifération des espèces végétales invasives pendant les travaux,
- Débroussaillage et terrassement respectueux de la biodiversité,
- Accompagnement pour l'abattage des arbres gîtes favorables aux chiroptères (techniques d'abattage doux),
- Adaptation des éclairages par rapport à la faune du site : éclairage LED à lumière ambrée orientable vers le sol,
- Préconisations pour la revégétalisation et les plantations paysagères,
- Conception de l'ouvrage de franchissement du Vistre de la Fontaine en adéquation avec les enjeux écologiques identifiés (maintien de la continuité écologique)
- Conception des bassins de rétention en cohérence avec les enjeux (berges en pente douce, rampe en béton aux niveaux des avaloirs, ...)
- Conservation des grumes de feuillus en faveur de l'entomofaune xylophage,

Les travaux de création de la voie urbaine sud entraîneront une destruction d'habitats d'espèces. La phase d'activité engendrera également des impacts négatifs, notamment sur les espèces évoluant sur les emprises du projet. Afin de limiter ces effets néfastes potentiels en phase d'exploitation, un certain nombre d'aménagements pourra être mis en place :

- Maintien de la propreté du site en faveur de la biodiversité
- Création de micro-habitats à reptiles : le projet envisage la création de plusieurs gîtes/refuges de type hibernaculum avec murets de pierre sèche, dans la frange du terrain en contact avec le corridor du Vistre de la Fontaine.
- Création de gîtes favorables à la biodiversité :
  - gabions au niveau de l'ouvrage de franchissement du Vistre de la Fontaine,
  - corniches disjointes permettant l'abri des chiroptères,
  - espaces de dilatation non colmatés, ...

*Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :*

Aucune incidence significative n'est pressentie sur les sites du réseau Natura 2000, localisés sur le territoire communal de Nîmes, en raison de l'éloignement du site de projet (3.5 km).

Les espèces mentionnées au FSD et/ou DOCOB de la ZPS Costières nîmoises peuvent éventuellement utiliser le site pour l'alimentation de façon occasionnelle mais aucune de ces espèces n'est considérée comme nicheuse sur le site de projet (la présence et nidification de l'alouette lulu sur le site de projet n'a pas été confirmée lors des inventaires).

Au regard de l'état de conservation des habitats sur la zone de projet, la capacité d'accueil des espèces reste limitée.

La perte d'habitat de chasse et d'alimentation pour les espèces est à relativiser au regard de la proximité d'espaces favorables à proximité du projet, qui permettront le report de ces espèces (plaine agricole de la Vistrenque notamment).

Les incidences du projet ne sont pas de nature à remettre en cause la viabilité des populations de la ZPS « Costières nîmoises ». Les incidences du projet sont non significatives sur l'état de conservation des populations d'avifaune de la ZPS.

#### 4 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?**

**NON**

**OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 23/02/2020

A : Nîmes

Nom et signature :

  
Jean-Paul FOURNIER  
Maire de Nîmes

## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-de-communication-r900.html>

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

- Dans les **fiches de sites région Languedoc-Roussillon** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-d-objectifs-docob-r877.html>

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :